

L'industrie

L'ensemble des pressions directes exercées par l'industrie sur l'environnement a diminué ces dernières années. Cependant, certaines demeurent importantes, en particulier les émissions de gaz à effet de serre. L'industrie est ainsi l'une des principales activités émettrices de dioxyde de carbone (CO₂) en France. Entre 1990 et 2007, on observe un découplage entre la production industrielle et ses émissions de CO₂. Toutefois, les gains résultant de l'évolution technique ont été en grande partie compensés par l'augmentation du niveau de la production.

Panorama des pressions industrielles

Les pressions et impacts sur l'environnement exercés par l'industrie sont de nature et de niveau différents selon le type d'activité : consommation de ressources (eau, énergie), pollution des milieux (eau, air, sol), émissions de bruits, d'odeurs. Ils peuvent s'exercer en France ou à l'étranger du fait de l'internationalisation du commerce et de la production. L'industrie présente également des risques pour le personnel et les populations avoisinantes. La réduction intégrée à la source des émissions et des risques technologiques reste la priorité d'une politique axée sur les sites de production, même si l'écoconception des produits est de plus en plus soutenue par les pouvoirs publics.

Une consommation de ressources en baisse

Le secteur industriel consomme chaque année des quantités d'eau relativement faibles. En 2007, 10 % du prélèvement d'eau douce en France pour les activités humaines était destiné à l'industrie. Une baisse de plus de 30 % du prélèvement industriel est observée depuis les années soixante-dix. Elle est liée à l'amélioration des procédés industriels et au ralentissement de certaines activités. La quantité d'eau réellement consommée est cependant inférieure à la quantité d'eau prélevée, une grande partie de l'eau utilisée au refroidissement des procédés et au turbinage étant ensuite restituée.

Entre 1980 et 2007, la consommation finale d'énergie de l'industrie manufacturière a diminué d'environ 17 % : de 44,8 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep), elle est passée à 37 Mtep en 2007. Elle semble cependant s'être stabilisée depuis 1990 et est constituée majoritairement de gaz (32 %) et d'électricité (32 %). Les industries chimiques, la sidérurgie, l'agroalimentaire, l'industrie du papier-carton et celle du verre consomment à elles seules environ les deux tiers de l'énergie brute totale utilisée par l'industrie.

La métallurgie et la chimie : des secteurs industriels à l'origine des principaux rejets dans l'eau

Les activités industrielles produisent aussi des eaux résiduaires, issues des processus de fabrication dont une grande partie est désormais traitée par les stations d'épuration ou sur le site industriel lui-même. Les polluants non éliminés sont directement rejetés dans le milieu naturel. Les rejets les plus importants sont ceux des chlorures, des matières en suspension, des sulfates, du fer et de ses composés. D'autres polluants (cyanure, arsenic, mercure...), rejetés en moindres quantités, sont préoccupants par leur toxicité, leur rémanence dans les écosystèmes et leur possible intrusion dans la chaîne alimentaire. En moyenne, de 2004 à 2007, les secteurs de la métallurgie et de la chimie sont responsables des rejets les plus importants de polluants dans l'eau.

Un renforcement de la réglementation pour une meilleure connaissance et surveillance des activités industrielles

La loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) classe les installations (élevages, carrières, industries sidérurgiques, agroalimentaires, cimenteries, stations d'épuration...) en deux groupes suivant leur dangerosité et leur impact potentiel sur l'environnement : celles à risques importants « soumises à autorisation » et celles à risques moindres « soumises à déclaration ». En 2007, parmi les quelque 500 000 ICPE que comptait la France, 51 053 étaient soumises à une autorisation préfectorale, dont 56 % d'installations industrielles (hors élevages et carrières).

Pour les industries au niveau de risque le plus élevé, le classement dit « Seveso », pris par arrêté préfectoral et issu de la réglementation européenne, comprend deux types d'installations : les installations Seveso dites de « seuil bas » et celles de « seuil haut », en fonction de l'importance du risque engendré par leurs activités. Cette réglementation n'ayant cessé de se renforcer depuis 1997, le nombre d'établissements « Seveso » a presque triplé, atteignant 1 149 fin 2007 (dont 611 seuils hauts).

En 2007, 985 accidents impliquant des installations classées ont été déclarés, pour un total de 17 329 sur la période 1992 - 2007. On estime à 232 le nombre d'accidents industriels ayant eu un impact direct sur l'environnement en 2007 : rejets dans l'eau, l'air, le sol, atteintes de la faune et la flore... Les accidents de l'industrie chimique représentent à eux seuls près de 45 % des impacts sur l'environnement, la cokéfaction et le raffinage 21 %. La répartition géographique de ces accidents reflète l'implantation des sites à risques en France, principalement en Rhône-Alpes, Île-de-France, Nord - Pas-de-Calais et Alsace.

L'industrie : 2^e secteur émetteur de gaz à effet de serre après les transports

Les gaz à effet de serre émis par le secteur industriel (hors secteurs de l'énergie et du traitement des déchets) atteignent 20 % des émissions nationales en 2007, faisant de l'industrie le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre, avec l'agriculture, après les transports¹. En ce qui concerne le CO₂, l'industrie manufacturière, qui était alors à l'origine de 24 % de la quantité émise en France, détenait la même année 52 % des quotas d'émissions attribués à la France dans le cadre du système européen d'échange de quotas de CO₂ (79,2 millions de

¹ Voir le chapitre « Changement climatique et énergie ».

Principales pressions environnementales de l'industrie en 2007⁽¹⁾

		Valeur 2007	Part dans le total national consommé, prélevé ou émis (en %)	Évolution de la valeur					
				%	Période d'évolution				
Prélèvement d'eau douce (milliards de m ³)	Eau superficielle	1,8	6,9	-19	1997-2007				
	Eau souterraine	1,3	22,7	-21	1997-2007				
Consommation d'énergie (millions de tonnes équivalent pétrole)		37,0	14,4	-17	1980-2007				
Émissions de gaz à effet de serre (millions de tonnes équivalent CO ₂) ⁽²⁾	CO ₂ ⁽³⁾	91,7	23,7	-14	1990-2007				
	N ₂ O	6,5	10,1	-74					
	HFC	2,9	21,0	-20					
	PFC	0,9	100	-79					
	SF ₆	0,5	51,7	-60					
	CH ₄	0,2	0,3	-23					
Émissions de polluants atmosphériques ⁽²⁾	kilotonnes	CO	1 498	32,1	-12	1990-2007			
		NOx	149	11,1	-24				
		SO ₂	138	31,8	-68				
	tonnes	Selenium	12,0	85,7	7				
		Cadmium	2,6	71,2	-76				
		Mercur	2,5	36,7	-76				
		grammes équivalent toxique international	PCDD-F	48,9	41,8		-87		
Rejets dans l'eau ⁽⁴⁾ (au-delà des seuils de déclaration)	millions de tonnes	Chlorures	1,5	nd ⁽⁵⁾	ns ⁽⁶⁾	2004-2007			
		Matières en suspension	0,34	nd	ns				
		Sulfates	0,21	nd	ns				
		Fer et ses composés	0,08	nd	ns				
	tonnes	Cyanure	16,1	nd	ns				
		Arsenic	2,3	nd	ns				
		Mercur	0,1	nd	ns				
		Cadmium	0,7	nd	ns				
		Déchets ⁽⁷⁾ (millions de tonnes)		Dangereux	3,3		32,9	-13	2004-2007
				Non dangereux en 2006 ⁽⁸⁾	16,2		18,9	-6	2004-2006

Note : (1) Hors secteurs de la construction et de la production d'électricité.
 (2) Hors production de combustibles fossiles. Pour les gaz à effet de serre, l'unité (Mteq CO₂) correspond à leur pouvoir de réchauffement global calculé sur la base d'un horizon fixé à 100 ans afin de tenir compte de la durée de séjour des différentes substances dans l'atmosphère.
 (3) Dans la deuxième partie du chapitre, la quantité de CO₂ attribuée à l'industrie est de 110 Mt car elle inclut les émissions liées au transport réalisées par les branches industrielles elles-mêmes (pour compte propre), ainsi que l'utilisation de la biomasse comme combustible.
 (4) Hors production de combustibles fossiles.
 (5) Non disponible. Les données utilisées ne permettent pas de calculer la part de l'industrie.
 (6) Non significatif.
 (7) À champ constant entre les deux années comparées (enquête Ademe - Sessi).
 (8) Hors déchets des minéraux, sans récupération.

Source : Prélèvement d'eau : Agences de l'eau. Traitements : SOeS, 2009 – Consommation d'énergie : SOeS – Émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques : Citepa, format Secten, 2009 – Rejets dans l'eau : Ineris, base de données BDRep, 2009 – Déchets : SOeS.

tonnes -Mt), 47 % étant par ailleurs alloués à l'industrie de l'énergie². Les entreprises industrielles concernées ont finalement émis 68,4 Mt de CO₂ en 2007³. L'industrie est également responsable du rejet d'une grande diversité de polluants atmosphériques, en particulier de zinc, de sélénium, de plomb, de mercure, de chrome, de cadmium, d'arsenic.

Les émissions de CO₂ de l'industrie et leur évolution

Parmi les différents gaz à effet de serre, le CO₂ occupe une place prépondérante. Il contribue pour 75 % au pouvoir de réchauffement global (PRG) généré par l'ensemble des émissions anthropiques

annuelles de gaz à effet de serre en France⁴. À l'échelle de l'industrie, la contribution du CO₂ est supérieure à 90 % du PRG.

Un recul général des émissions de CO₂ des activités industrielles entre 1990 et 2007

En France, l'ensemble des branches de production (agriculture, sylviculture, pêche, industries, commerce et services) est à l'origine de 66 % des émissions de CO₂ en 2007 (289 Mt), le tiers restant est directement généré par les ménages⁵. L'industrie (hors branches productrices d'énergie) génère un quart (110 Mt en 2007)⁶ du CO₂ émis par la France. Compte tenu de l'importance de la production d'électricité d'origine nucléaire en France (78 % de l'électricité produite en 2007), la production et la distribution d'énergie⁷ sont à l'origine de moins de 15 % de CO₂

² L'Union européenne a adopté en 2003 la directive 2003/87/CE « établissant un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre » (voir le chapitre « Économie »). Dans un premier temps, ce système s'applique au CO₂ des principales installations industrielles émettrices (un peu plus de 11 000 installations sur le territoire de l'Union, dont environ 10 % en France). Il s'agit d'activités grosses consommatrices d'énergie fossile, telles que la production d'électricité (environ 50 % des quotas alloués), le raffinage du pétrole, la production de chaleur, la sidérurgie, la cimenterie, la verrerie, la production de papier-carton et toutes autres installations d'une puissance supérieure à 20 MW.

³ Le système d'échange de quotas a été découpé en deux phases : 2005-2007 et 2008-2012. La baisse des émissions réelles déclarées en 2006 par rapport aux quotas alloués a généré une exigence plus forte de la Commission européenne pour les allocations de la 2^e période : les quotas de la France pour 2008-2012 ont ainsi diminué de 15 % par rapport à la première phase.

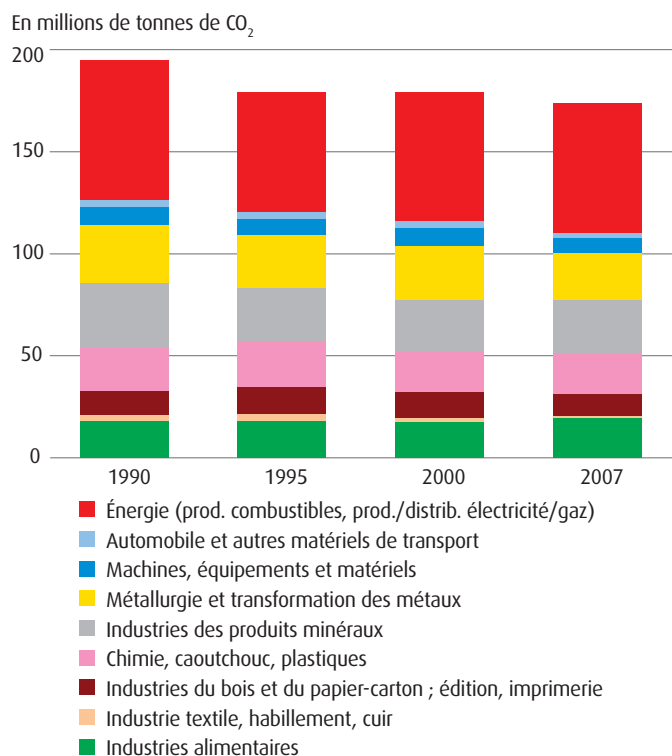
⁴ Hors utilisation des terres, leurs changements et la forêt (UTCF). Les différents gaz à effet de serre couverts par le protocole de Kyoto (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC et SF₆) sont convertis en équivalent CO₂ sur la base de leur PRG respectifs à l'horizon de 100 ans. Voir le chapitre « Changement climatique et énergie ».

⁵ Voir le chapitre « Ménages ».

⁶ Y compris les émissions de CO₂ résultant de la production d'énergie et du transport réalisées par les entreprises industrielles pour leurs propres comptes (voir l'encadré méthodologique p. 87).

⁷ Cokéfaction, raffinage, combustible nucléaire, production/distribution d'électricité, de gaz et de chaleur. En France, la plus grande part de l'électricité est produite sans émission de CO₂ (nucléaire et hydro-électricité). Toutefois, les centrales thermiques à flamme, alimentées avec des combustibles fossiles (charbon, gaz ou pétrole) en émettent.

Évolution des émissions de CO₂ de l'industrie entre 1990 et 2007



(63,5 Mt en 2007) émis sur le territoire national (la moyenne à l'échelle de l'Union européenne est d'environ 30 %).

En dehors des branches de production d'énergie, les émissions de CO₂ de l'industrie sont concentrées sur un nombre relativement restreint d'activités grandes consommatrices d'énergie : la fabrication des matériaux de construction (ciment, chaux et plâtre), la sidérurgie, l'industrie chimique, la production alimentaire et la fabrication de papier-carton. Les branches correspondantes génèrent ensemble environ les trois quarts (86 Mt) des émissions de CO₂ de l'industrie en France.

Entre 1990 et 2007, les émissions de CO₂ générées par l'ensemble des activités industrielles en France ont diminué de près de 13 %⁸. La quasi-totalité des branches industrielles ont enregistré une diminution de leurs émissions de CO₂ au cours de cette période ; seules les industries alimentaires ont vu leurs émissions augmenter (+8 %). Les émissions de CO₂ de la branche de production d'énergie ont diminué pour leur part de près de 8 % entre 1990 et 2007. L'essentiel de la diminution est à mettre au compte de la production d'électricité.

Un découplage entre la production et les émissions de CO₂ de l'industrie

Lorsque la production industrielle augmente plus vite que ses pressions environnementales, on assiste à un découplage relatif. On parle de découplage absolu dans le cas où la croissance de la production s'accompagne d'une diminution des pressions environnementales.

Entre 1990 et 2007, on observe un découplage absolu entre la production industrielle et ses émissions de CO₂. Alors que la première a progressé en moyenne de 2 % par an en volume (hors inflation), les secondes ont marqué un recul de 0,8 % par an en moyenne.

⁸ Selon les comptes d'émissions par activités économiques, voir l'encadré méthodologique p. 89.

DONNÉES & MÉTHODOLOGIE

Champ des activités industrielles couvertes

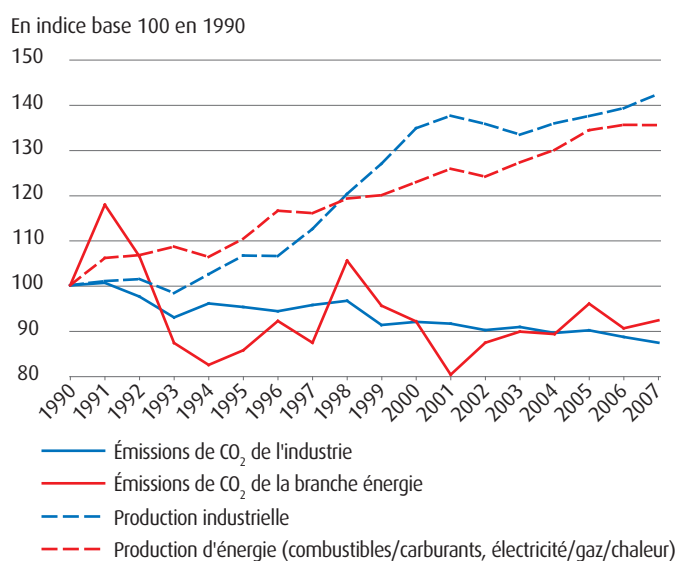
Ce chapitre couvre les industries extractives et manufacturières et la production d'énergie. Les industries extractives sont rattachées aux activités industrielles ou de production d'énergie qu'elles approvisionnent.

Les activités industrielles recouvrent les industries alimentaires et du tabac ; les industries du textile, de l'habillement et du cuir ; les industries du bois, la fabrication de papier-carton, l'édition et l'imprimerie ; les industries chimiques, du caoutchouc et des plastiques ; les industries des produits minéraux (extraction de minerais métalliques et autres activités extractives non-énergétiques, fabrication de verre, produits céramiques et matériaux de construction : ciment, chaux, plâtre) ; la métallurgie et la transformation des métaux ; la fabrication de machines, équipements et matériels ; l'industrie automobile et des autres matériels de transport.

Les branches de production d'énergie couvrent, d'une part, la fabrication de combustibles et de carburants (extraction de houille, d'hydrocarbures et de minerai d'uranium, cokéfaction, préparation de combustible nucléaire et raffinage de pétrole) et, d'autre part, la production et la distribution d'électricité, de gaz et de chaleur.

Les émissions de CO₂ de la production d'énergie connaissent des variations relativement importantes d'une année sur l'autre en raison des conditions climatiques⁹, l'ajustement de l'offre à la demande d'électricité se faisant en partie à l'aide des centrales thermiques à flamme. Néanmoins, sur l'ensemble de la période considérée ici, on observe un découplage absolu entre la production de l'ensemble de la branche de production d'énergie (+1,8 % par an en moyenne) et le niveau de ses émissions de CO₂ (-0,5 % par an en moyenne).

Découplage entre la production et les émissions de CO₂ dans l'industrie et la production d'énergie entre 1990 et 2007



⁹ Les inventaires d'émissions de CO₂ sont basés sur des consommations d'énergie non corrigées du climat.

Les effets du progrès technique, partiellement compensés par la hausse de la production

Le niveau des émissions de CO₂ des activités économiques dépend notamment de leurs consommations énergétiques¹⁰ et du contenu en CO₂ des différentes sources d'énergie utilisées. L'importance des émissions dépend également du niveau de la production et, lorsque l'on se situe à l'échelle de l'économie dans son ensemble, de la répartition entre branches plus ou moins émettrices.

Dans l'industrie, la baisse de l'intensité énergétique¹¹, fruit des efforts engagés en matière d'économies d'énergie, a joué un rôle prépondérant dans la diminution des émissions de CO₂ enregistrée en France entre 1990 et 2007. Toutes choses égales par ailleurs, cette baisse aurait permis une réduction de plus de 20 % des émissions de CO₂ de l'industrie et de 10 % de celles de l'ensemble des branches de production. Au cours de la même période, la baisse du contenu en CO₂ de l'énergie¹² consommée dans l'industrie a eu un effet moins important, néanmoins non négligeable : toutes choses égales par ailleurs, son effet aurait été d'environ 10 % sur le CO₂ de l'industrie et de 5 % sur l'ensemble des branches. La baisse du contenu en CO₂ de l'énergie dans l'industrie résulte de la substitution partielle du charbon et du pétrole par le gaz dont le contenu en carbone par unité énergétique est moins élevé, ainsi que du recours croissant à l'électricité (c'est notamment le cas dans la sidérurgie avec le développement du recyclage des ferrailles basé sur l'utilisation de fours électriques).

Cependant, à technique constante, l'augmentation de la production entraîne une hausse des émissions. Au cours de la période considérée, l'augmentation de la production industrielle en France a compensé une partie des gains enregistrés grâce au progrès technique (baisse de l'intensité énergétique et du contenu en CO₂ de l'énergie). L'effet en termes d'émissions de CO₂ de cette augmentation de production ayant été de même importance, mais en sens inverse, que celui de la baisse de l'intensité énergétique.

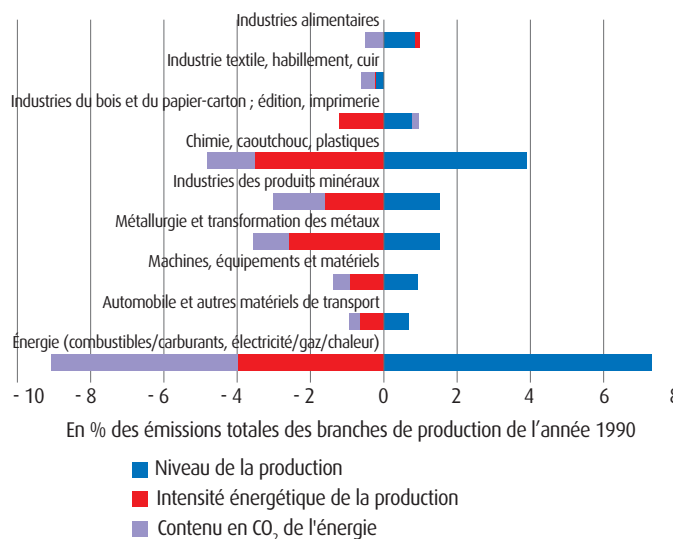
Pour l'ensemble des branches de production d'énergie, l'effet du contenu en CO₂ de l'énergie est légèrement supérieur à celui de l'intensité énergétique. Cependant, la situation est contrastée entre la production de combustibles/carburants et la production/distribution d'électricité. Les émissions de CO₂ de la filière de production de combustibles et de carburants sont restées quasi stables entre 1990 et 2007, les effets de la baisse de l'activité d'extraction ayant été compensés par l'augmentation des émissions des activités de transformation (cokéfaction et raffinage). La diminution des émissions de CO₂ de la branche de production d'énergie est à mettre au compte de la production d'électricité. Dans ce cas, la baisse du contenu en CO₂ de l'énergie utilisée provient, comme dans l'industrie, de l'utilisation croissante du gaz au détriment du charbon et, dans une moindre mesure, du pétrole. La baisse de l'intensité énergétique résulte à la fois de l'augmentation de la production d'origine nucléaire et de l'accroissement de la part issue de ressources renouvelables (il s'agit notamment de l'électricité d'origine hydraulique).

¹⁰ Selon le Citepa, de l'ordre de 95 % des émissions de CO₂ (hors UTCF) de la France résultent de la consommation d'énergie. Toutefois, dans le cas des industries de produits minéraux non métalliques, une part non négligeable des émissions de CO₂ proviennent de la décarbonatation (transformation en CO₂ sous l'effet de la chaleur, du carbone contenu dans une matière première non énergétique tel que le calcaire) ; cette part est de plus de 60 % pour le ciment et la chaux, de 20 % environ pour le verre et les tuiles/briques.

¹¹ L'intensité énergétique est le rapport entre la consommation d'énergie et la production de la branche.

¹² Le contenu en CO₂ de l'énergie est le rapport entre le CO₂ émis et l'énergie consommée par la branche.

Facteurs déterminants de l'évolution des émissions de CO₂ des activités industrielles entre 1990 et 2007



Note : Pour chaque groupe de branches, l'impact des différents facteurs est exprimé en fonction de son effet (% de diminution ou d'augmentation) sur le total des émissions des branches de production pour l'année 1990, et non pas aux seules émissions des branches concernées.

Note de lecture : pour la métallurgie et la transformation des métaux, les baisses de l'intensité énergétique et du contenu en CO₂ de l'énergie auraient respectivement entraîné, toutes choses égales par ailleurs, une diminution de 2,6 et 1 % des émissions de CO₂ de l'ensemble des branches de production en France. L'augmentation de la production de cette branche aurait pour sa part provoqué une hausse de 1,5 % de ces émissions. Il en résulte que la baisse des émissions de CO₂ effectivement enregistrée pour la métallurgie et la transformation des métaux entre 1990 et 2007 représente 2 % des émissions de CO₂ de l'année 1990 pour l'ensemble des branches.

Source : Émissions et énergie (NAMEA) : Citepa - CVS Consultants - Comptes nationaux : Insee. Traitements : SOeS, 2009.

À l'instar de l'industrie, l'augmentation de la production d'électricité en France entre 1990 et 2007 a compensé une grande partie des gains en termes d'émissions de CO₂ résultant de l'évolution technique au sein de la branche.

DONNÉES & MÉTHODOLOGIE

La décomposition des facteurs d'évolution

La décomposition des facteurs d'évolution des émissions de CO₂ consiste à comparer *ex-post* les situations respectives de deux moments dans le temps (deux années). L'effet de chacune des variables prises en compte (contenu en CO₂ de l'énergie, intensité énergétique de la production, niveau et composition de la production) est alors calculé « toutes choses égales par ailleurs ». Toutefois, pour chacune des variables, plusieurs décompositions sont possibles, suivant que l'on prend pour référence l'année de départ (Laspeyres : pondération constante) ou non (Paasche : pondération variable), ou encore des combinaisons de celles-ci. La décomposition calculée ici correspond à une moyenne pondérée des différentes combinaisons possibles.

DONNÉES & MÉTHODOLOGIE

Les comptes d'émissions de CO₂ par activités économiques

Les données présentées dans ce chapitre s'appuient sur les comptes d'émissions atmosphériques ventilés par activités économiques (66 branches et les ménages) préparés par le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa) pour le Service de l'observation et des statistiques (SOeS). Ces comptes d'émissions sont élaborés de façon cohérente avec les comptes nationaux en vue de combiner statistiques économiques et environnementales. Le résultat de cette combinaison est connu dans le domaine de la comptabilité environnementale sous le nom de NAMEA (*National Accounting Matrix including Environmental Accounts*). Les comptes d'émissions polluantes dans l'atmosphère de la NAMEA couvrent l'ensemble des branches d'activités économiques (agriculture, industries, services) ainsi que les ménages. Les données présentées ici portent sur les activités industrielles, y compris la production d'énergie.

La préparation de ces comptes s'appuie principalement sur l'inventaire des émissions de CO₂ rapporté pour la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Cependant, les comptes d'émissions diffèrent des inventaires en ce qui concerne la ventilation des données par activités et le champ couvert. Ces comptes séparent les émissions qui sont directement générées par les ménages (équipements résidentiels et voitures individuelles) et celles qui émanent des branches économiques. La partie des comptes qui porte sur les branches est ventilée selon la nomenclature d'activités française (NAF). De plus, les émissions associées aux productions réalisées par les entreprises pour leur propre compte (ex. production d'électricité, transport) sont comptabilisées dans les branches qui les réalisent, et non avec les activités de même nature. Enfin, les comptes pour la NAMEA incluent les émissions issues de la biomasse utilisée à des fins énergétiques (pour l'industrie, il s'agit essentiellement de la production alimentaire et de papier-carton) et excluent les émissions naturelles et les puits de carbone naturels.

Pour en savoir plus

- CGDD-SOeS, 2010. *Émissions de CO₂ et activités économiques de la France – Tendances 1990-2007 et facteurs d'évolution*. Orléans : SOeS. À paraître.
- Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa), 2009. *Inventaire des émissions de gaz à effet de serre en France au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (format CCNUCC, mars 2009)*. Paris : Citepa. 430 p.
- Citepa, 2009. *Inventaire des émissions de polluants atmosphériques en France – Séries sectorielles et analyses étendues (format Secten)*. Paris : Citepa. 305 p.
- Eurostat, 2009. *Manual for Air Emissions Accounts*. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities. 196 p. (coll. *Methodologies and working papers*).
- Ifen, 2006. *NAMEA, un outil pour relier activités économiques et pressions environnementales*. Orléans : Ifen. 36 p. (coll. *Les dossiers*, n° 4).
- Rørnøse P., Olsen T., 2005. « Structural Decomposition Analysis of Air Emissions in Denmark 1980-2002 » (*15th International Conference on Input-Output Techniques, Beijing, China, June 27 to July 1 2005*). 36 p.

Sites internet

- Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa) : <http://www.citepa.org>
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal, ex-Drيره) : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>
Rubrique « Le ministère » > « Organisation » > « Sur le territoire » > « Les DREAL ».
- Eurostat (comptes de l'environnement) : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>
- Inspection des installations classées : <http://www.installationsclassées.ecologie.gouv.fr>
- Portail des agences de l'Eau : <http://www.lesagencesdeleau.fr>
- Registre français des émissions polluantes (Irep) : <http://www.irep.ecologie.gouv.fr>
- Service de l'observation et des statistiques (SOeS) : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>
Rubrique « Environnement » > « Observation et statistiques de l'environnement » > « Données essentielles » > « Activités humaines » > « Industrie ».

